



JOHN TAYLOR

LUXURY REAL ESTATE SINCE 1864

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

VENTES

- Ventes d'immeubles à usage d'habitation ou professionnel, appartements, villa propriétés : 69%
- Ventes de terrains : 8 %
- Immobilier commercial : 15 %

LOCATIONS

Location vide ou meublée

Honoraires à la charge du locataire :

- Pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail : 10 €/ m² de surface habitable.
- Pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 €/ m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du bailleur :

- Idem honoraires charges locataire
- + Honoraires d'entremise et de négociation : 10 % du montant du loyer charges comprises.

Modification du bail en cours à la demande du locataire : 250 € TTC

COMMERCES

- 10 % HT du droit au bail à la charge du preneur.
- 15 % HT du loyer annuel HT pour la rédaction du bail.
- Avenant au bail commercial ou renouvellement : 350 € HT

BUREAUX

- 15 % HT du loyer annuel à la charge du bailleur.
- 15 % HT du loyer annuel à la charge du preneur.

ESTIMATIONS

Estimation pour vente :

Gratuite et confidentielle.

Évaluation immobilière pour

une succession :

- 300€ TTC pour un appartement.
- 500€ TTC pour une propriété.